

19 dec 08.

PBI → Pieme

A

VILLE DE STRASBOURG



TRANSPORTS Roland Ries aux commandes du Gart

Maire de Strasbourg et premier vice-président de la communauté urbaine de Strasbourg, Roland Ries a été élu à la présidence du Gart (groupement des autorités responsables de transport). A 63 ans, cet agrégé de lettres modernes est un habitué des transports en commun. Il fut en effet maître d'ouvrage des deux premières lignes du tramway de Strasbourg mais aussi président de la Compagnie des transports strasbourgeois ou encore président du club des villes cyclables.

de 45 % dans le capital de l'entreprise de transport. Basée à Ussac (Corrèze), cette dernière est spécialisée dans la production et l'application d'enrobés et d'enduits routiers. Un savoir-faire très complémentaire de l'offre de NGE, notamment sur les marchés d'élargissement autoroutier. Siorat compte 200 salariés pour un chiffre d'affaires de 37,4 millions d'euros (fin 2006), à comparer aux 786 millions 2007 de NGE.

selon la « méthode des étonnements ». Un calendrier des moments clés est mis au point. Et enfin, un « guide de la vie de l'ouvrage » est remis au client.

ENERGIES RENOUVELABLES Maïa étudie des projets éoliens en mer

Il y a une dizaine d'années, le groupe lyonnais Maïa a misé sur les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire). En 2008, alors qu'il va fêter son centenaire, il exploite 150 MW sur quatorze parcs éoliens terrestres. Mais Maïa regarde aussi vers le large avec Rhea, un projet industriel de parc éolien en baie de Seine. En concertation avec les acteurs locaux, des études techniques et environnementales sont en cours et un bateau océanographique est au travail. Premier à s'atteler à ce type de construction en France, Maïa joue les précurseurs.



MAÏA POWER

INFRASTRUCTURES Feu vert à l'autoroute A65

Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable, a finalement validé le projet d'autoroute A65 Langon-Pau. Les travaux ont pu démarrer au grand soulagement du consortium A'liénor mené par le groupe Eiffage (65 %) et le concessionnaire Sanef (le contrat d'exploitation de 55 ans s'élève à 1,2 milliard d'euros). En mai dernier, le conseil de protection de la nature (CNPN) avait donné son aval au lancement des opérations, estimant que le concessionnaire avait apporté les garanties nécessaires sur l'application des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées notamment.